

Département	Arrondissement	Canton	Commune
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	BUXIERES-LES-MINES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 décembre 2020**

Nombre de conseillers :

En exercice	Présents
15	13 Pouvoirs : 2
Votants	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
9 décembre 2020
Date d'affichage
21 décembre 2020
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de l'Allier le
17 décembre 2020

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021,
Vu le compte rendu du conseil municipal du 25 novembre 2020 indiquant que le conseil municipal (15 : Pour) a émis un avis favorable afin de délibérer en distanciel pour prendre acte de l'avis d'attribution de la commission d'appel d'offres et d'autoriser le maire à signer les marchés et toutes les pièces administratives et comptables avec les fournisseurs de carburant relatives à cet accord-cadre et pendant toute sa durée,

L'an deux mil vingt et le seize décembre à dix sept heures, les conseillers municipaux : Mmes BOUNAB Agnès, maire, JOUIN Sylvie, M GONÇALVES Patrik, Mme ROBIN Anne-Marie, adjoints, Mme CASTEL Blandine, MM AMOUR Philippe, JUNIET François, Mme MAZE Myriam, M OLIVIER Jean-Yves, M BOIRE Jean, Mme OLIVIER Brigitte, M DENIS Gilles et Mme D'ONOFRIO Maria, conseillers municipaux

Excusés : M LURAT Thierry qui a donné pouvoir à Mme BOUNAB Agnès et Mme FAUCONNIER Nathalie à Mme MAZE Myriam.

Objet : accord-cadre pour la fourniture de gasoil et sans plomb 95 station-service automatisée sise « Place des mineurs ».

Lors du conseil municipal du 25 novembre dernier, Mme le maire a rappelé que l'accord-cadre relatif à la fourniture de gasoil et sans plomb 95 pour le remplissage de la cuve de la station-service arrivait à terme le 31 décembre 2020.

Elle a exposé au conseil municipal qu'une consultation concernant un accord-cadre de 4 ans (2021 – 2024) a lieu du 29 octobre 2020 au 1er décembre 2020 12 H 00.

Le conseil municipal avait émis un avis favorable pour délibérer en distanciel afin d'autoriser le maire à signer le marché.

VU le code de la commande publique,

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 4 décembre 2020 qui propose de retenir : Lagarde SAS de Cusset (03), SAS Charvet La Mure Bianco de Lyon (69), F3C Sas de Baume-les-Dames (25) et DYNEFF Sas de Montpellier (34) qui feront l'objet d'une mise en concurrence lors de la survenance du besoin en gasoil et SP 95 pour alimenter la cuve de la station-service de Buxières-les-Mines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de l'avis d'attribution de la commission d'appel d'offres et autorise Mme le maire à signer les marchés et toutes les pièces administratives et comptables avec les fournisseurs de carburant relatives à cet accord-cadre et pendant toute sa durée.



Pour extrait conforme,
BOUNAB Agnès, Maire,